

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 18 mai 2015

Début de séance à : 20h30

Présents : Mmes GARRIGUES, OUTRE, DELMAS, BOUVILLE, SCHOTTE et AUSTRUY.
MM MONFRAIX, SORROCHE, FOUCHER, LIONNET et PERES.

Absente : Mme CAPGRAS Marie-José donne procuration à Mme Stéphanie OUTRE.
Mme DURAND Colette donne procuration à Mme Michèle GARRIGUES.
M. BOUBILA Yannick donne procuration à M. SORROCHE Rafaël.
M. CROS Gilbert donne procuration à M. LIONNET Marc.

Secrétaire : Mme OUTRE Stéphanie

Ordre du jour :

- Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 16 Mars 2015,
- Investissements,
- Tirage au sort jurés d'assises 2016,
- Modification du périmètre du SITPA,
- Question diverses.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

I - Tirage au sort « jurés d'assises 2016 ».

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au maire de faire procéder au tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales. Pour la commune de Belberaud il convient de tirer au sort 3 jurés (le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral), ce qui a été fait par la main de Mme Outre.

II - Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes âgées.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune adhère au Syndicat Intercommunal pour le Transports des Personnes Agées (SITPA). Selon le principe de l'intercommunalité, les Conseils Municipaux des Communes membres du Syndicat doivent délibérer pour que le SITPA puisse étendre son périmètre de compétence à de nouveaux territoires ainsi que pour le retrait de certaines communes.

La commune de Bordes-de-Rivière (arrondissement de Saint Gaudens) a fait part de son souhait d'adhérer au SITPA et la commune de Saint-Rome (arrondissement de Toulouse) a fait part de son retrait. Par délibération du 26 février 2015, le Conseil Syndical a donné son accord pour inclure la commune de Bordes-de-Rivière et retiré la commune de Saint-Rome du périmètre de compétence du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte l'adhésion ou le retrait au SITPA des communes précitées

La délibération est votée à l'unanimité.

III - Demandes de subventions aux diverses structures et collectivités et modification des montants de programmes d'investissement.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le programme des investissements afin de pouvoir dès à présent déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des diverses structures et collectivités comme l'Etat (DETR), le Conseil Général, le Conseil Régional (y compris sur le CPER), la CAF, la Réserve Parlementaire et éventuellement l'Intercommunalité pour les programmes d'investissements suivants :

- Electricité et peinture du groupe scolaire pour un montant de 90 000.00 €,
- Aire de jeux pour enfants,
- Vestiaires et dalle terrain multisport pour un montant de 90 000.00 €,
- Démolition des préfabriqués pour un montant de 71 500.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent les demandes de subventions et les modifications des montants des programmes.

La délibération est votée à l'unanimité.

IV - Modification inscriptions budgétaires BP 2015.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à un courrier de la Préfecture en date du 31 mars 2015, il convient de modifier la somme inscrite au compte 022 « Dépenses imprévues » car en application de l'article L.2322-1 du CGCT le crédit ne peut être supérieur à 7.5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Il convient donc de modifier le montant et d'inscrire au 022 la somme de 65 749.88 €. La différence de 14 262.29 € sera répartie dans les comptes des sections d'investissement et de fonctionnement.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, acceptent les inscriptions budgétaires.

La délibération est votée à l'unanimité.

V - Modification de la délibération « délégations au Maire » du 16 mars 2015.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à un courrier de la Préfecture en date du 25 mars 2015, il convient que le Conseil Municipal modifie en matière de marchés publics la formulation de cette délibération en substituant la notion de procédure adaptée à celle, désormais périmée, de passation sans formalités préalables.

La délibération est votée à l'unanimité.

VI - Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à un courrier de la Préfecture en date du 20 avril 2015, conformément au dernier alinéa de l'article L.2123-20-1 du CGCT, toute délibération de l'assemblée délibérante relative aux indemnités de fonctions d'un ou plusieurs membres doit être accompagnée d'un tableau récapitulatif.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le rajout du tableau récapitulatif qui sera à annexé à la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

VII - Redevance d'occupation du domaine public ERDF.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu du décret 2002-49 du 26 mars 2002 portant réclamation de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transfert et de distribution électrique, ERDF est redevable d'une somme de 197 € au titre de l'année 2015.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent de mettre en recouvrement auprès des services d'ERDF la somme de 197 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2015.

La délibération est votée à l'unanimité.

VIII - Remboursement Mme Michèle GARRIGUES.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une panne de la machine à affranchir, elle a avancé la somme de 100.32 € pour l'achat de carnets de timbres.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le remboursement de cette somme.

La délibération est votée à l'unanimité.

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:

I. Madame Michèle GARRIGUES informe les élus sur les points suivant :

- Contrat de plan Etat Région voté pour 6 ans mais avec une clause de revoyure a mis parcours compte tenu de la fusion de la région Midi Pyrénées avec la région Languedoc Roussillon.
- Lotissement Couloumié : à ce jour 10 sur 12 PSLA ont été vendus ou réservés.
- Organisation d'une nouvelle réunion sur le PLU avec Madame Corinne STEFANI du Sicoval car certaines règles ont changé et la demande des PPA (Personnes Publiques Associées) apportent quelques modifications sur le document vu.
- Le transformateur situé au droit du Cabinet Médical de la Balme va être peint.

- II.** Madame Stéphanie OUTRE informe les élus de la réunion de ce jour sur le PEDT. Les enseignants, parents d'élèves, le foyer rural, une éducatrice périscolaire, un responsable de la CAF et du CLAP étaient présents. Le PEDT s'appuie sur le projet d'école, il est voté pour une durée de 3 ans et permet à la commune d'obtenir tous les ans un soutien correspondant à 50.00 €/an par enfant.
- III.** Monsieur Marc LIONNET fait une synthèse de la réunion publique sur la redevance incitative ou une cinquantaine de personnes étaient présentes. La mise en place de la redevance incitative sera effective au 1 janvier 2016 mais les administrés recevront cette année lors de la réception de leur facture annuelle, un estimatif de la somme qu'ils devraient payer en 2016.
Il propose de faire un rappel par le biais de la Brève ou de l'Eco sur ce qui peut être déposé dans les récupérateurs de verres, car leurs contenus ne sont pas conformes.
Il aborde également le problème de sécurité pour les piétons au droit du lotissement Mandille et indique que le riverain est prêt à céder du terrain afin de permettre la réalisation d'un trottoir.
- IV.** Madame Claire SCHOTTE informe que le Soleval effectuera entre septembre et décembre 2015 une animation à titre d'information sur l'économie d'énergie pour les particuliers.
- V.** Madame Nicole DELMAS informe qu'elle a participé à une réunion au Sicoval où a été présenté le fonctionnement des pépinières d'entreprises.
- VI.** Madame Marie-Christine BOUVILLE et M. Rafaël SORROCHE ont participé à une commission au Sicoval avec une explication sur les règles d'organisation du Sicoval.
Financement du BAFA pris en charge par le Sicoval en échange d'encadrements gratuits. Sur 10 dossiers de demandes seulement 3 ont été retenus.
- VII.** Monsieur Bertrand FOUCHER informe qu'il a participé le 14 avril dernier avec Marie-José CAPGRAS à une commission transport portant sur le prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège. Sur ce prolongement, 1 train sur 3 ira jusqu'au terminus à Labège.
Concernant l'enquête publique qui se termine ce jour 18 mai, le président de la commission d'enquête doit fournir son rapport et ses conclusions avant l'été.
- VIII.** Dates à venir :
- 5 et 6 juin – Théâtre « ateliers enfants »,
 - 13 juin – Concert Reggiani,
 - 23 juin – Fête de l'école,
 - 26 au 28 juin – Fête locale.

Fin de séance à 22h20.